



A **Madame la Rectrice**
Académie de Bordeaux

Objet : retenues de salaire

Madame la Rectrice,

De nombreux enseignants publics de plusieurs départements de notre académie ont fait l'objet ce dernier mois de retenues de salaire pour fait de grève, portant parfois jusqu'à 6 trentièmes, bien au-delà des usages académiques, qui limitaient les retraits à 2 jours maximum par mois.

Cette situation est d'autant plus inacceptable et choquante, que nos collègues s'investissent très fortement et redoublent d'ingéniosité pour maintenir un lien avec les familles et un lien scolaire avec leurs élèves. Ils utilisent sans compter leur propre matériel (ordinateur, téléphone) et financent leurs propres forfaits d'opérateur, les cartouches d'encre, et parfois même les envois postaux pour faciliter l'acheminement, le ministère ayant toujours refusé de doter les enseignants d'outils de travail.

Ces retraits sont donc vécus à juste titre comme une énorme injustice, d'autant plus que le gouvernement a suspendu la réforme des retraites, reconnaissant ainsi sa responsabilité dans le conflit.

La Direction des Affaires Financières du ministère vient d'annoncer la suspension des retraits de salaire pour mois d'avril. Nous en demandons l'application la plus stricte dans notre académie.

Dans d'autres départements, en région parisienne notamment, des DASEN ont décidé de rembourser les retraits effectués au delà de quatre journées de grève prélevées par mois. Nous formulons la même exigence pour les cinq départements de l'académie, en prenant en compte les usages académiques, limitant un retrait mensuel à de deux journées de grève maximum.

Veuillez recevoir, Madame la Rectrice, l'assurance de notre attachement au meilleur service public d'Éducation.

Le coordonnateur académique,
Renaud BOUSQUET